



Que faire en cas de Refus d une rupture conventionnelle ?

Par **buja**, le 17/06/2015 à 09:26

Je désire quitter mon emploi avec une rupture conventionnelle (convention fruits et légumes crèmerie).... Si mon employeur refuse, que dois je faire pour conserver mes droits au bout de 10 ans de travail ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **domat**, le 17/06/2015 à 09:44

bjr,

si votre employeur refuse une rupture conventionnelle, il ne reste que la démission ou le licenciement si votre employeur le décide.

cdt

Par **buja**, le 17/06/2015 à 09:51

Ok merci, mais mon employeur ne désire pas mon licenciement.... donc il me reste qu'à démissionner ... sans indemnités alors ... ?

Par **janus2fr**, le 17/06/2015 à 12:40

Bonjour,

Si vous seul souhaitez mettre un terme au contrat de travail, il n'existe que la démission.

La rupture conventionnelle suppose le souhait conjoint des parties, salarié et employeur et le licenciement n'est du ressort que du seul employeur.

Par **buja**, le **17/06/2015** à **18:55**

Merci pour les infos :-)